

RCS : CASTRES Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00037 Numéro SIREN : 799 826 284 Nom ou dénomination : Aabsolution

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2023 sous le numéro de dépôt 3148

Désignation de l'entreprise **AABSOLUTION SARL**Néant ☐Adresse de l'entreprise **12 PASSAGE DES PESLAYRES****81370 ST SULPICE**Numéro SIRET * **7 9 9 8 2 6 2 8 4 0 0 0 1 7**Durée de l'exercice en nombre de mois * **12**Durée de l'exercice précédent * **12****ACTIF**

ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENOUVELLEMENT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31/12/2020	31/12/2019
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilitisations corporelles *	028	030	23 080	20 435
	Immobilitisations financières * (1)	040	042	1 774	1 761
	Total I (5)	044	048	24 854	22 196
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	316	1 511
	Marchandises *	060	062	849	4 088
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	1 643	1 643
	Autres * (3)	072	074	14 844	22 334
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086	47 068	2 016
Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	098	64 720	31 593
Total général (I+II)		110	112	89 574	53 789
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *				120	8 100
Ecarts de réévaluation				124	
Réserve légale				126	300
Réserves réglementées *				130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131	1 049
Report à nouveau				134	998
Résultat de l'exercice				136	21 958
Provisions réglementées				140	
Total I				142	32 404
Provisions pour risques et charges				154	
Total II				156	
Emprunts et dettes assimilées				166	39 945
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
Fournisseurs et comptes rattachés *				166	6 486
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	488
Produits constatés d'avance				174	
Total III				176	49 614
Total général (I + II + III)				180	82 018
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an				193	
(2) Dont créances à plus d'un an				197	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs				199	
(4) Dont dettes à plus d'un an				195	22 830
(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *				182	13
(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *				184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - R SULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13	1	13	1
Ventes de marchandises *	209	210			
Production vendue { biens intracommunautaires services *	215	214			
Production stockée *	217	218	149 994	253 058	
Production immobilisée *		222			
Subventions d'exploitation reçues		224			
Autres produits		226			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		230	31 702	396	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		232	181 696	253 455	
Variation de stock (marchandises) *		234	7 244	13 982	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		236	3 239	(4 088)	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		238	40 987	88 103	
Autres charges externes * :		240	1 194	(1 511)	
Impôts, taxes et versements assimilés		242	66 732	92 970	
Rémunérations du personnel *		244	237	1 028	
Charges sociales (cf. renvoi 380)		250	7 841	15 098	
Dotations aux amortissements *		252	1 607	3 675	
Dotations aux provisions		254	4 911	1 797	
Autres charges		256			
Total des charges d'exploitation (II)		262	26 260	48 478	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		264	160 252	259 530	
Produits financiers		270	21 444	(6 076)	
Produits exceptionnels		280	16	23	
Charges financières		290	625	610	
Charges exceptionnelles		294	127	58	
Impôts sur les bénéfices *		300		214	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		306			
B - R SULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	310	21 958	(5 714)	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		312	21 958	314	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		316			
Provisions non déductibles *		318			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		322			
Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés	247	324			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		330			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		251			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Entrep. nouvelles (44. sexies)	986	997			
Reprise d'entrep. en difficulté (44. septies)	981	997			
Divers (44. quaterdecies)	345	997			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		997			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	9 647
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables : *	5. 7. 11			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	9 647

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : AABSOLUTION SARLNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	9 560	442		444		446	9 560	9 560
	Installations générales, agencements divers	450	500	452		454		456	500	500
	Matériel de transport	460	2 899	462		464		466	2 899	2 899
	Autres immobilisations corporelles	470	10 120	472		474		476	10 120	10 120
Immobilisations financières		480	1 761	482	13	484		486	1 774	1 774
TOTAL		490	24 841	492	13	494		496	24 854	24 854

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	658	532	1 916	534		536	2 574
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	500	542		544		546	500
	Matériel de transport	550	1 113	552	969	554		556	2 082
Autres immobilisations corporelles		560	373	562	2 026	564		566	2 399
TOTAL		570	2 644	572	4 911	574		576	7 555

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
	①	②	③	④	⑤			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : AABSOLUTION SARLNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II	D	FICITS REPORTABLES			Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	5 714	Déficits reportables	984	5 714
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice	860	9 647
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	15 361

III D FICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 20 C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	133
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	133
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	10 603
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 526
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AABSOLUTION SARL				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (réport de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence		024		160	
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGPRIF N° 2033-F 2021

Page 8

Formulaire obligatoire
t. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

7 9 9 8 2 6 2 8 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AABSOLUTION SARL

ADRESSE (voie)

12 PASSAGE DES PESLAYRES

CODE POSTAL

81370

VILLE

ST SULPICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

20

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle Nom patronymique TOURENC Prénom(s) ALICE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 010270 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 12 Voie PASSAGE DES PESLAYRES

Code postal 81370 Commune ST SULPICE Pays

Titre (2) Mlle Nom patronymique TOURENC Prénom(s) AGNES

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 180772 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 28 Voie RUE PIERRE

Code postal 91230 Commune MONTGERON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AABSOLUTION SARL	12 PASSAGE DES PESCAIRES
SIRET 7 9 9 8 2 6 2 8 4 0 0 0 1 7	81370 ST SULPICE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Atte d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE	SIRET
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	9 647
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés			
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

D Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		
Passifs urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé
CEGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL CAP SUD FIDUCIAIRE 23 RUE DE REIMS 81370 ST SULPICE Tél: 05 81 40 79 43			
CGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
(Cocher la case correspondante)		Date: 16/06/2021 Lieu: ST SULPICE	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire: TOURENC ALICE GERANTE	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Document obligatoire
de 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2021

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions		e	
desquelles sont déduites celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
		Total (a à h)	
II REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES			

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
				Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.
				5	6	7	8
Mlle TOURENC ALICE ASSOCIEE GERANTE 12 PASSAGE 81370 ST SULPICE	10	2020	1 642		435		
Mlle TOURENC AGNES ASSOCIEE 28 RUE PIERRE 91230 MONTGERON	10	2020					

J DIVERS	
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	7 379	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Attections d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Procès verbal d'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'une SARL sans commissaire aux comptes

SARL AAbsolution
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social : 12 passage des pescayres 81370 St Sulpice
RCS de Castres n ° 799826284

Assemblée générale du 10 juillet 2022

A St sulpice

Le 10/07/2022

A 18 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance Sont présent ou représentés :

1° *Tourrenc Agnès* détenant 50% parts sociales

2° *Tourrenc Alice* détenant 50% parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 100% des parts formant le capital de la société.

Madame Alice TOURRENC préside la séance en qualité de gérant associé.

La Président constate donc que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/12/2021, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un déficit de 31794 euros.

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial sur la convention réglementée intervenue le 15/02/2014 entre la société et Mme Agnès TOURENC associée, l'assemblée générale décide d'approuver ledit rapport et la convention réglementée qui y est mentionnée.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les associés présents.

Fait à St Sulpice le 10/07/2022



Alex Tourrenc



Agnès Tourrenc